

# Province de l'Ontario et Association des municipalités de l'Ontario

## Déclaration annuelle commune relative au protocole d'entente de 2018-2019

---

Nous avons le plaisir de présenter la déclaration annuelle commune relative au protocole d'entente conclu par l'association des municipalités de l'Ontario (AMO) et la province de l'Ontario.

Le premier protocole d'entente a été signé en 2001 dans le but d'établir des rapports solides et axés sur la collaboration entre la province et les municipalités. Le protocole établit les principes et procédures régissant la façon dont la province consulte l'AMO concernant des lois ou règlements provinciaux qui ont une incidence importante sur les municipalités.

En 2018, au congrès annuel de l'AMO, le gouvernement a renforcé son partenariat avec les municipalités en signant le protocole d'entente un an avant sa date prévue de renouvellement. Cette mesure a jeté les bases d'une collaboration soutenue entre les deux ordres de gouvernement et témoignait de l'engagement de l'Ontario d'être à l'écoute des municipalités.

Depuis juin 2018, il y a eu 11 réunions officielles concernant le protocole d'entente avec 17 ministres et six adjoints parlementaires. Nous avons eu de sérieuses discussions sur 57 points de l'ordre du jour. Ces discussions sont considérées comme confidentielles et l'AMO donne ses avis pour faciliter le processus décisionnel du gouvernement. Certaines des priorités dont nous avons discuté aux réunions comprennent ce qui suit :

- Augmentation de l'offre de logements abordables
- Financement de l'infrastructure en fonction des priorités locales
- Réduction des formalités administratives et des rapports fastidieux que les municipalités doivent remplir
- Amélioration de la prestation et de l'efficacité des services
- Nécessité d'assurer la viabilité financière tant pour la province que pour les administrations municipales.

Le gouvernement a aussi pris des mesures relativement à un certain nombre d'enjeux que l'AMO a soulevés. Ainsi il :

- Protège les pompiers à double emploi
- A abrogé la *Loi de 2009 sur l'énergie verte*
- Demande l'avis des municipalités concernant la responsabilité solidaire, les coûts d'assurance et l'incidence de la « crainte de la responsabilité civile » sur la prestation des services publics locaux
- Transforme le système de protection des animaux
- Modifie le programme des boîtes bleues pour que les contribuables municipaux n'aient plus à en assumer les coûts
- Mène des consultations sur la modernisation du système de santé publique et des services médicaux d'urgence (répartition).

Les municipalités jouent un rôle de premier plan dans la vie des Ontariennes et des Ontariens. Les discussions à la table de négociation du protocole d'entente nous aident à améliorer les résultats des politiques publiques pour nos collectivités. Nous maintiendrons la communication et continuerons de mener des consultations sur les différents besoins des municipalités de l'Ontario. Ensemble, nous pourrions aider les collectivités de l'Ontario à réaliser leur plein potentiel.